

Mairie de
Causse et Diège

Loupiac
12700 CAUSSE ET DIEGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

Président : Serge MASBOU

Secrétaire de séance : Isabelle DELAIRE

Présents : David SOULIER, Cédric MACOUIN, Michel HENIN, Christophe CARSAC, Vincent SERIEYSSOL, Martine MERCADIER, Jérôme CALMETTES, Lionel CARRIERE, Isabelle DELAIRE

Absents : Florie VALLET, Pierre GONDON, Yves FAVRE, Sébastien ISSALIS, Véronique CONTESSE

Approbation du compte de gestion 2019 du Sérignagou :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du Sérignagou établi par le receveur municipal.

Il est rappelé que ce budget a été supprimé en 2018.

Vote des taux des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du maintien des taux tels que ceux appliqués en 2019, soit :

- Taxe foncière bâtie : 15,23%
- Taxe foncière non bâtie : 79,04%

Le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, du fait de la réforme de la fiscalité locale.

Affectation du résultat 2019 budget principal :

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 156 004,99€ et adopté le compte de gestion,

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice 2019 qui s'élève à 89 075,63€,

Considérant le déficit d'investissement de l'année antérieure qui s'élève à 104 478,80€

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure qui s'élève à 144 504,49€,

Considérant les restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 24 000€

Décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'affecter au budget primitif 2020 le résultat de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement comme suit :

- 82 955,05€ au compte 002 « excédent de résultat reporté »
- 217 554,43€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Vote du Budget primitif principal 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Le budget principal pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	483553,03	613890,00	566504,62	583152,24
Opérations d'ordre	213990,27	698,25	699,00	201605,81
Restes à réaliser			24000,00	
Solde reporté		82955,05	193554,43	

Affectation du résultat 2019 Assainissement :

Le Conseil Municipal :

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 3054,68€ et adopté le compte de gestion,

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice 2019 qui s'élève à 3167,37€

Considérant le déficit d'investissement de l'année antérieure qui s'élève à 16615,46€

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure qui s'élève à 18988,48€

Considérant le besoin net de la fonction d'investissement qui s'élève à 19782,83€

Décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'affecter au budget primitif 2020 le résultat de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement comme suit :

- 19782,43€ au R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé
- 2260,33€ au R002 « excédent de résultat de fonctionnement reporté »

Vote du budget primitif 2020 Assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Le budget Assainissement pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6655,24	14000,00	9605,09	19782,83
Opérations d'ordre	13815,41	4210,32	4210,32	13815,41
Solde reporté		2260,33	19782,83	

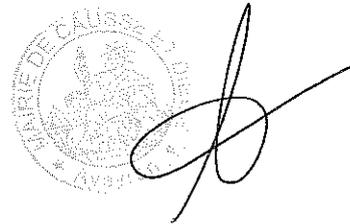
Questions diverses :

► L'ouverture de la piscine à Gelles sera, à priori possible autour du 15 juillet avec un nombre restreint d'entrées.

► communication : le site de la commune va muter, il devrait être en partie opérationnel vers la rentrée de septembre. La commission communication recherche des solutions pour améliorer la diffusion des informations auprès de la population. Deux permanences vont être assurées (à Loupiac et à Gelles) sur deux demi-journées, probablement les 28 et 29 août prochain afin d'assurer la distribution d'une dotation d'un masque supplémentaire par habitant et d'un cabas réutilisable pour les déchets recyclables.

► Location de la salle des fêtes à Loupiac : David SOULIER en est le responsable. De nouveaux formulaires d'état des lieux vont être élaborés.

La séance est levée à 23H30.

The image shows a circular official stamp of the 'COMMUNE DE LOUPIAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.